

NIVEAU 4

CODE RNCP40034

Certificateur : MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date échéance de l'enregistrement : 29/11/2029

BPJEPS*

Spécialité éducateur sportif mention Equitation ✓

* Arrêté du 18/11/2024 – Demandes d'habilitation en cours auprès de la DRAJES pour la rentrée 2025

OBJECTIFS

- ✓ Obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention équitation.
- ✓ À l'issue de la formation, vous serez capable de/d' :
 - Enseigner, accueillir et encadrer des publics de tous âges,
 - Mettre en œuvre le projet d'animation de la structure,
 - Gérer et animer une structure équestre,
 - Valoriser et gérer une cavalerie.

PRÉ-REQUIS

- ✓ Avoir une licence FFE compétition à jour,
- ✓ Être titulaire du **PSC1**,
Satisfaire aux **tests d'exigences préalables (TEP)**
TEP : <https://tep-region.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/equitation>
- ✓ Avoir au moins 16 ans
- ✓ Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat, (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau), jusque 35 ans en cas de poursuite de son parcours de formation avec la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage.



ENTREPRISES D'ACCUEIL

Structures hippiques telles que centres équestres, école d'équitation.

RYTHME D'ALTERNANCE

2 jours par semaine de formation

3 jours par semaine en entreprise
(hors vacances scolaires), (calendrier transmis au candidat et futur employeur).



En présentiel

4

lieux de formation*

Durée de formation

600 heures de formation sur 12 mois
(4 lieux de formation)

Ou 840 heures sur 2 ans
(1 lieu de formation)

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- ✓ BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- ✓ BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- BC4 : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Cours théoriques, Mise en situation pratique,
- ✓ Interventions de professionnels, visites d'entreprises
- ✓ Travaux individuels et en groupe.
- ✓ Participation à des évènements professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ **Durant la formation** : Évaluation des acquis en centre de formation (Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...) et en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage, visites).
- ✓ **Certification finale** : La formation est sanctionnée par l'acquisition des 4 blocs de compétences,
 - BC 1 : Conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation
 - BC2 : Deux actions de valorisation d'activité ou de projet
 - BC3 : Mise en situation pédagogique, conception d'un cycle de séances
 - Pré requis BC4 : Dressage, CSO, Parcours PTV
 - BC4 : Gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres (Cas pratiques)Équivalences avec l'Animateur d'Équitation.

APRÈS LA FORMATION

- ✓ **Métiers visés** :
Moniteur/Enseignant d'équitation
- ✓ **Poursuite d'études** :
Autres BPJEPS, niveau 4,
DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport), niveau 5,
DESJEPS (Diplôme D'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) : Niveau 6



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA
cfa.ara@cre.ffe.com
06 29 96 06 06 – 06 35 50 32 04
Plus d'informations sur notre site internet
www.centredeformation-creara.com et
www.monparcourshandicap.gouv.fr

Formulaire d'Aménagements Handicap :

<https://www.centredeformation-creara.com/bpjeeps>

Indicateurs disponibles sur notre site rubrique «qui sommes nous »
(Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction)

LA REMUNERATION DES APPRENTIS



Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 486,49 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 774,77 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 954,95 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1801,80 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 702,70 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 918,92 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1099,10 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1801,80€
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 990,99 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1207,21 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1405,40€	26 ans et plus 100% du SMIC 1801,80€

SMIC brut au 01/11/2024
1 801,80 € /mois sur 35 heures
Soit 11,88 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

**Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur**

**La rémunération sera...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**



AUTRES AVANTAGES (pour apprentis)

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e)
majeur(e)
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers

pour bénéficier de réductions réservées aux étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans
(validation auprès du CFA)

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

TARIFS

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti.

Autres statuts ou financements, nous contacter.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet et réussi les TEP
- ✓ Passer l'entretien de sélection complémentaire (si nombre de candidature est supérieur au nombre de places ouvertes), dates de sélections seront transmises selon le ou lieux de formation choisis, une convocation sera envoyée.
- ✓ 8 places mini – 12 places maxi
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

Encore plus d'aides à découvrir sur www.1jeune1solution.gouv.fr



DATES LIEUX DE FORMATION (habilitations en cours)

En 2 ans De septembre 2025 à aout 2027

DEPT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	ADRESSE	SITE	TEL ET MAIL
26	ECOLE DES ECUYERS	25 Chemin des carrières 26230 Chamaret	www.ecole-des-ecuyers.com	07 69 52 55 95 info@ecole-des-ecuyers.com

En 1 an De septembre 2025 à aout 2026

DEPT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	ADRESSE	SITE	TEL ET MAIL
42	LAP SAINT ANDRE et CENTRE EQUESTRE DE LA ROCHE	1 rue du petit Lavoir 42450 Sury Le Comtal Lieu dit "La Roche" 42680 St Marcellin En Forez	https://www.lycee-saintandre.fr/ https://www.centre-equestre-laroche.com/	04 77 30 83 12 - Touche n°3 06 22 99 85 47 hermine.wittge@cneap.fr infocequestredelaroche@orange.fr

En 1 an De novembre 2025 à septembre 2026

DEPT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	ADRESSE	SITE	TEL ET MAIL
01	ÉCURIE EQU'AIN	1 Chem. de l'Île, 01700 Miribel	https://www.equain.fr/	06 76 84 90 70 04.78.55.23.02 equainannemette@gmail.com
63	CENTRE ÉQUESTRE DE LA VENDÉE (Site principal) ----- Avec Le Club Hippique Clermontois (63) et L'étrier de Villebret (03)	La Vendée, ZAC Portes de Riom Nord, Riom, France	https://www.ecurie-laporte.com/	06 60 38 65 88 chouchou-el@hotmail.fr

CONTACTS CFA REGIONAL

CFA Comité Régional d'Equitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier, 69304 Lyon cedex 07

06.29.96.06.06 (Corinne)

06.35.50.32.04 (Cassandra)

07.66.38.35.15 (Marylin)

cfa.ara@cre.ffe.com

LES PLUS

Centre équestres supports labélisés,
Nombreux partenaires professionnels,
Un secteur professionnel qui recrute;

Numéro UAI : 0 01 14 60 Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.

ANNEXE V (arrêté du 18/11/2025)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES **DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF) OU D'ÉPREUVE** AINSI QUE DES **ALLÈGEMENTS ET ÉQUIVALENCES DE BLOC DE COMPÉTENCES (BC)** AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ÉQUITATION »

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée d'une ou de plusieurs épreuves certificatives de bloc de compétences et/ou obtient des allègements et/ou les blocs de compétences (BC) correspondants du BPJEPS spécialité « animateur » ou spécialité « éducateur sportif » suivants :

	BC (*) 1	BC (*) 2
UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur » ou « éducateur sportif »	X	Allègement de formation (**)
MC (*) animation gestion de projets dans le secteur sportif RNCP30833	X	Allègement de formation (**)
Unité professionnelle facultative « secteur sportif » délivrée par le ministère de l'éducation nationale	X	Allègement de formation (**)
BC 2 du TFP (*) Educateur de handball RNCP38917BC02	Allègement de formation (**)	X

(*) UC : unité capitalisable.

BC : bloc de compétences.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

MC : mention complémentaire.

TFP : titre à finalité professionnelle.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou des modalités d'épreuves certificatives et/ou obtient les allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « équitation », suivantes :

	EPEF Visées à l'article 4	EPMS Visées à l'article 5	BC3	BC4
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221- 2 du code du sport	TEP (*) uniquement			Prérequis Allègement (**) Épreuve 2
TEP du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X			
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	Allègement	
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	TEP uniquement		Allègement	X
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années, minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	TEP uniquement			X
TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années, minimum au cours des cinq dernières années.		X		
... suite page 3				

	EPEF Visées à l'article 4	EPMS Visées À l'article 5	BC3	BC4
TFP animateur d'équitation RNCP37414	TEP uniquement			Allègement Épreuve 1
TFP animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années, minimum, au cours des cinq dernières années.		X		
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	TEP uniquement			
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	TEP uniquement			
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	TEP uniquement			Prérequis
Degré 2 délivré par la FFE	TEP uniquement			
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	TEP uniquement			Prérequis Allègement Épreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	TEP uniquement			Prérequis
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	TEP uniquement			
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis Allègement Épreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis
... suite page 4				

	EPEF Visées à l'article 4	EPMS Visées À l'article 5	BC3	BC4
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis Allègement Épreuve 2
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	TEP uniquement			Prérequis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	TEP uniquement			Prérequis

(*) TEP : test d'exigences préalables. UC : unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. CQP : certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle. FFE : Fédération française d'Équitation. CEP : Capacités Équestres Professionnelles.

CPNE-EE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Équestres.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(***) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Équestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.